

le Rosa-lien



mai 2006

Paroisse Sainte-Rosalie 50, boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris tél. 01 43 31 36 83 numéro 83
www.sainte-rosalie.org E-mail: paroisse@sainte-rosalie.org Fax: 01 43 31 70 55

Le billet de Patrick

Le 2 mai prochain, à l'Assemblée Nationale, un projet de loi intitulé "immigration et intégration" est présenté par le ministre de l'Intérieur et sera soumis aux députés.

Une cinquantaine d'organisations chrétiennes –dont le Secours Catholique, le CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement) et la Cimade (association œcuménique d'entraide)– viennent de signer un appel "Ne transigeons pas avec le droit de l'étranger." (Ce texte et la liste des signataires sont disponibles sur www.la-croix.com)

En voici un extrait publié le mardi 25 avril dans le journal "la Croix". Un article d'une page dans ce même journal analyse les raisons qui ont poussé les signataires à faire cet appel.

« Le gouvernement veut réformer le code de l'entrée et du séjour des étrangers et des demandeurs d'asile (...). Nous sommes bien conscients qu'un tel sujet est complexe et que la

responsabilité des législateurs est très lourde (...). Nous tenons donc à dire nos alertes. En privilégiant une immigration "choisie" vis-à-vis d'une immigration "subie" contre laquelle il faudrait lutter, se profile un recul des droits liés au respect de la vie familiale et à l'accueil des demandeurs d'asile. (...) Le projet accule à la désespérance des milliers d'étrangers présents depuis longtemps en France (...). Cette réforme s'inscrit délibérément dans une perspective utilitariste. (...) Il est de notre devoir de chrétiens de rappeler que l'homme doit toujours être au cœur de nos choix et la loi toujours viser à protéger les plus faibles. (...) Nos organismes, mouvements, associations et services chrétiens refusent que des mesures de plus en plus restrictives propulsent des milliers d'hommes et de femmes dans la précarité et le désespoir. »

60 ans de SECOURS CATHOLIQUE dimanche 14 mai 2006

Grande fête dans le parc de Choisy pour toutes les familles accueillies dans le 13ème.

Ces fêtes se dérouleront dans tous les arrondissements les dimanches suivants.

Des interventions, des jeux et un goûter suivi d'une tombola seront offerts aux enfants et adultes.

Si vous êtes désireux d'en savoir plus sur le Secours Catholique et peut être nous aider, nous vous attendons cet après-midi du 14 mai.

SECOURS CATHOLIQUE 93 avenue d'Italie tél : 01 53 82 12 98

l'agenda du mois

jeudi 4 mai	Pour rencontrer le Christ ... 20h-21h. Lire et partager autour de la PAROLE de DIEU
jeudi 4 mai	Réunion M.C.R. à 15h
dimanche 7 mai	Concert à 17h (voir p. 4)
jeudi 11 mai	Groupe biblique :17h00
vendredi 12 mai	Œcuménisme: 20h15 Temple de Port Royal 18 Bd Arago « La prédiction est-elle un cours, un catéchisme ou une prière ? »
dimanche 14 mai	Intelligence de la Foi 9h45 - 10h45 (voir page 4)
dimanche 14 mai	Une ½ heure pour lire en public les textes de la messe avec Antoine Juliens. 10h30-11h
dimanche 14 mai	Eveil à la foi : 11h-12h
jeudi 18 mai	Pour rencontrer le Christ ... 20h-21h. Lire et partager autour de la PAROLE de DIEU
samedi 20 mai	Catéchisme CE1 : Rencontre à 14h
dimanche 21 mai	Eveil à la foi : 11h-12h
dimanche 21 mai	Messe des familles : 11h 1 ^{ère} communion des CM2
jeudi 25 mai	ASCENSION :11h00
samedi 27 mai	Conf. St Vincent de Paul Repas de Fraternité à 12h
dimanche 28 mai	Intelligence de la Foi 9h45 - 10h45 (voir page 4)
lundi 29 mai	Rencontre café à 14h15
mardi 30 mai	Préparation au baptême rencontre à 20h30
jeudi 1 ^{er} juin	Pour rencontrer le Christ ... 20h-21h. Lire et partager autour de la PAROLE de DIEU
dimanche 4 juin	Fête de la PENTECOTE
dimanche 4 juin	CONCERT Alla Francesca

dans ce numéro

Edito - Agenda
Le mariage

page 1
page 2

Le Foyer l'ETAPE
A propos - Concerts

page 3
page 4

LE MARIAGE

par Claude DINNAT

Un peu d'histoire

Le mariage est un sacrement : c'est un signe de l'amour de Dieu dans le monde, que les époux se donnent. Aussi, dès les origines, il n'y a pas de rite du mariage : les premiers chrétiens vivent leur mariage à la lumière de la Parole de Dieu.

Nous apprenons par **Tertullien**, au III^e siècle, que le couple et la famille constituent une petite église dans l'Église, où on prie et communie. Les chrétiens prennent chez eux le pain consacré le dimanche et communient en semaine.

Plus tard, un rite va apparaître. En Orient, ce sera le couronnement des époux ; en Occident, et plus spécialement à Rome, des prières de bénédiction sur les époux et la pose d'un voile sur la tête de l'épouse.

C'est à partir du XI^e siècle que l'Église va exiger de recevoir l'engagement mutuel des époux. Tout cela va être formalisé : dialogue, prières de bénédiction, remise des anneaux. L'engagement est pris devant la porte de l'église, puis les époux y entrent pour participer à l'eucharistie et recevoir la bénédiction.

Au siècle suivant, le mariage est considéré comme un des sept sacrements et, peu à peu, l'intervention du prêtre est imposée dans la célébration. Ainsi, le concile de Trente, en 1563, déclare : « *Est nul tout mariage qui ne serait pas contracté en présence du curé ou d'un prêtre délégué et de deux témoins* ».

Si, encore de nos jours, c'est ce schéma qui est conservé, le concile Vatican II a remis en valeur l'accueil de la Parole de Dieu et le consentement mutuel des époux.

La sexualité dans le mariage

St Paul et, plus tard, St Augustin, ont fortement influencé l'Église dans sa conception de la finalité du mariage : il était considéré comme la seule justification possible de la sexualité, comme le remède à la concupiscence. Seule la procréation pouvait justifier ce qui était considéré comme un péché. Cependant, au Moyen Âge, alors que des sectes comme les Vaudois et les Albigeois nient la valeur du corps, le théologien **Abélard** va développer une vision optimiste du mariage et le pape **Innocent III** en reconnaîtra la bonté : « *Nous croyons et professons que l'homme, même marié, peut être sauvé et nous ne condamnons pas non plus les deuxièmes nocces et les suivantes.* » (Innocent III à l'archevêque de Tarragone, 18 décembre 1208).

Le but primordial et principal du mariage demeure cependant la procréation. Ce qui sera bien précisé dans une encyclique du pape **Pie XI** en 1930 : « *Parmi les biens du mariage, les enfants tiennent la première place... reçus de la main de Dieu avec empressement et reconnaissance, les deux époux les regarderont comme un talent qui leur a été donné par Dieu* ».

La perspective va évoluer avec le concile Vatican II. L'amour mutuel de l'homme et de la femme devient constitutif du sacrement, c'est leur consentement personnel qui fait le sacrement. La procréation n'est plus envisagée comme but principal et presque unique du mariage, elle est l'aboutissement normal de l'amour qu'ils se portent.



Le mariage, signe de l'union du Christ avec l'Église

La foi et le mariage utilisent les mêmes mots. Dans la Bible on parle de fiançailles, d'alliance, de fidélité, de confiance. On y parle aussi de communion, d'échange, de promesses. La Bible compare le lien de Dieu avec son peuple à un mariage.

L'union de l'homme et de la femme symbolise l'engagement fidèle de Dieu envers sa création : « *C'est pourquoi l'homme quittera père et mère et s'attachera à sa femme, et les deux ne seront qu'une seule chair.* » (Gn 2,23). Il est bon de relire Matthieu (19,3-12). Jésus y refait sien le livre de la Genèse, il affirme la fidélité de Dieu envers son peuple, fondement de la fidélité de l'homme envers sa femme.

Israël appelait Dieu Époux. Ce terme est appliqué au Christ par St Paul (Ep 5,22-23), par St Jean (Jn 3,29). Le mariage humain en a fourni l'image pour parler des relations avec Dieu. Mais, en retour, ces relations apportent au mariage un contenu nouveau : elles le sacralisent. Le mariage donne un visage concret du mystère du Christ et de l'Église. Il est demandé de vivre entre époux comme le Christ se comporte envers son corps qu'est l'Église.

Le Foyer l'ETAPE

Propos recueillis par Marie Castres auprès de Valérie Rondin, directrice adjointe du Foyer

À côté de la paroisse, un Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) se donne pour mission de permettre aux jeunes d'accéder à un logement (souvent le premier).

L'Etape : un Foyer de Jeunes Travailleurs, une source de découvertes et de rencontres

Association l'Etape pour l'autonomie et la promotion des jeunes

Le projet de l'Association l'Etape est une réponse à la situation des jeunes d'aujourd'hui. Depuis 30 ans sur le terrain elle rencontre, écoute, analyse les besoins des jeunes. Elle évalue, étudie et adapte, année après année sa mission sociale.

Qui sont les jeunes résidents ?

Ils ont entre 16 et 25 ans, garçons et filles, ils viennent d'Ile de France, de province, de l'étranger. Ils sont :

- salariés
- en apprentissage ou en contrat de qualification
- scolaires ou étudiants stagiaires

Un tiers seulement est en CDI et, sans oublier leur grande jeunesse, les résidents reçus n'ont pas encore de situation stabilisée. Un nombre important n'a pas encore de qualification professionnelle. On comprend là combien leur chemin d'insertion est loin d'être facile et ouvert.

Les responsables sont particulièrement attentifs à l'équilibre des différentes composantes sociologiques, pour assurer une dynamique positive et tirer vers le haut les jeunes qui sont le plus en difficulté.

Comment l'Etape répond à sa mission ?

La socialisation des jeunes et leur

accompagnement vers l'autonomie se fait tout d'abord par l'habitat. Cependant la résidence ne se veut ni un hôtel, ni un refuge, mais une étape vers un logement autonome et un apprentissage de la vie commune et de la citoyenneté.

Un accompagnement collectif

Des lieux de vie commune : une cuisine à chaque étage, un lieu de ressources (Internet haut débit et documentation), une salle télévision, un bar (sans alcool), une laverie, un jardin.

Des règles de fonctionnement claires, un Collectif de résidence, un Conseil de la vie sociale : ces derniers assurent le bon fonctionnement de l'ensemble et sont des outils d'apprentissage de la vie citoyenne.

Un accompagnement social ciblé sur l'information, le soutien à l'élaboration d'un projet professionnel et personnel, le développement d'actions vers le logement autonome.

L'organisation, avec des animateurs, de rencontres d'information sur la santé, les partenaires administratifs, le logement, l'emploi.

Des actions spécifiques sont menées: Par exemple, actuellement, un travail est fait sur la tolérance (religieuse, culturelle, le sexisme, l'homophobie...) par le biais de Café-Philo, d'ateliers théâtre, d'écriture de scénario.

Un accompagnement individuel

Les jeunes trouvent de l'aide, des conseils, des orientations auprès de l'équipe du FJT.

Face à un problème, les responsables aident le jeune à identifier ses besoins, à chercher lui-même les solutions et les démarches à entrepren-

dre. Cet accompagnement facilite une prise en charge autonome dans les domaines de l'emploi, de la formation, de la recherche de logement, de la santé, des droits, des loisirs, de la culture.

Les responsables sont attentifs à chacun, ils ont un rôle de prévention pour certains jeunes plus fragiles.

Amitié - Solidarité

L'échange entre les résidents sur leurs expériences, les conseils et l'aide qu'ils s'apportent entre eux est au moins aussi utile que tout le reste. (repas partagés, sorties communes...)

L'expérience montre que le foyer est souvent le lieu où se tissent des amitiés pour la vie.

Historique

L'association n'est pas propriétaire de ses immeubles, la Compagnie des sœurs de la Charité de Saint-Vincent de Paul, ancienne Société de vie Apostolique créée en 1633 par Saint Vincent de Paul, possède ce patrimoine.

Elle a longtemps géré les deux foyers de Voltaire et Blanqui qui étaient voués à l'accueil des jeunes filles en difficulté. Puis l'Association loi 1901 s'est créée en 1976 sur son initiative. Les Sœurs se sont retirées progressivement du Conseil d'administration, qui est aujourd'hui totalement laïque.

Le siège social se trouve au 20, boulevard Voltaire à Paris 11^{ème}.

L'Etape administre deux établissements situés à Paris, l'un boulevard Voltaire dans le 11^{ème} et l'autre boulevard Blanqui, accueillant respectivement 67 et 60 jeunes gens.

nos joies et nos peines

Ils ont reçu le sacrement du baptême au cours du mois d'avril à Sainte-Rosalie :

Selma MASSAROTTI, Mario MASSAROTTI, Judith NOUBISIE,
Brenda TCHIDJE GANGOUM, Daniella NOUBISIE KANGANG, Pascale SIEHO le samedi 15 avril,
Eric de MALET le dimanche 16 avril, Mariko NAKAYAMA le dimanche 23 avril

CONCERT

**dimanche 7 mai
à 17h00**

**Ensemble NON PAPA
Messe " Languir my fault "
de Clemens Non Papa**

La chanson "Languir my fault" de Claudin Sermisy, compositeur de la Chapelle de François 1er, suscita une vive réaction créatrice auprès de ces contemporains : écrite dans le style des chansons parisiennes à quatre voix, elle sera plusieurs fois transcrite pour luth et le compositeur Jacobus Clemens Non Papa (1510-1550) l'adopta à trois reprises dans trois formes distinctes : une chanson profane à 6 voix, un psaume en flamand à 3 voix et la Missa "Languir my fault" à 5 voix, éditée en 1558.

Autour de ces trois œuvres, le programme de ce concert vous propose, d'une part, de découvrir le répertoire liturgique de Clemens Non Papa, motets et messe destinés aux lieux de culte. D'autre part, les psaumes à 3 voix témoignent d'une foi domestique de plus en plus prégnante dans l'Europe du XVI^e siècle. Ces deux sphères du culte chrétien sont intimement liées au sein du programme par les chansons profanes à grands effectifs, chefs d'œuvre contrapuntiques de Clemens Non Papa.

♪ EGLISE SAINTE ROSALIE ♪ M^e Corvisart

Prix des places :

plein tarif : 10 € / tarif réduit : 7 €

Réservations : nonpapa@free.fr

ou tél : 06 63 85 89 37

INTELLIGENCE DE LA FOI

La prochaine séance de l'Atelier
« Intelligence de la Foi » aura lieu

Dimanche 14 mai, 9h45-10h45

« La conversion de Paul sur le chemin de Damas, selon les trois récits de Luc dans les Actes des Apôtres : Ac 9, 1-19 ; 22, 4-21 ; 26, 9-18, et ce qu'en dit Paul lui-même : Ga 1, 13-23 »



Les prochaines séances auront lieu :
Dimanche 28 mai, 9h45-10h45

« La grande prière sacerdotale de Jésus dans l'Evangile de Jean au chapitre 17 : glorification, intercession, sanctification, consécration, union, contemplation »

Dimanche 11 juin, 9h45-10h45

« Les fins des Evangiles : envoi en mission dans Mt 28, 16-20 ; apparitions de Jésus ressuscité dans Mc 16,1-8 + 9-20 ; apparition aux Onze et Ascension dans Lc 24, 36-53 ; témoignage du disciple bien-aimé dans Jn 21, 20-25 »

Connaissez-vous...**Saint Athanase**

évêque et docteur de l'Eglise
fêté le 2 mai

Né en 243 à Alexandrie en Egypte et remarqué jeune par l'évêque d'Alexandrie, il reçoit une solide formation théologique. Elu évêque de cette même ville en 328, il est surtout connu pour sa longue lutte énergique et périlleuse contre la doctrine hérétique d'un prêtre originaire d'Alexandrie, Arius, qui niait la divinité du Christ, remettant en cause un aspect essentiel de la foi.

Malgré la condamnation de cette doctrine par le concile de Nicée en 325, l'arianisme s'était rapidement propagé dans tout le monde chrétien en le divisant profondément et avait même gagné l'empereur Constantin.

A cinq reprises Athanase est déposé et

exilé par Constantin ou par ses successeurs (17 années d'exil sur 47 années d'épiscopat) sans cesser pour autant de proclamer la foi de Nicée : Jésus Christ est vrai homme et vrai Dieu, de même nature que le Père avec qui il est fondamentalement uni. Il a été éclairé par la Parole de Dieu auquel il se réfère constamment pour relire sa propre vie et celle de l'Eglise. Cette Révélation de la divinité du Christ peut être déroutante pour la raison humaine, mais c'est Dieu qui se donne à nous et qu'il s'agit d'accueillir.

Athanase aura raison de l'hérésie arienne. Il a également contribué à une meilleure compréhension entre l'Orient et l'Occident et à faire connaître la vie monastique en Occident.

Il meurt en 373. Il a laissé une œuvre importante qui en fait l'un des plus illustres Pères Grecs de l'Eglise.

**OUVERTURE
DE L'EGLISE**

en semaine

8h 20 à 12h 00

15h 00 à 19h 00

le dimanche

8h30 à 12h 00

MESSES

samedi : 18h30

dimanche :

9h30 et 11h00

du mardi au vendredi :

8h30

ACCUEIL

du lundi au vendredi

10h -12h

et 15h30 - 19h00

samedi : 10h -12h

SECRETARIAT

du lundi au vendredi

9h -11h

**ACCUEIL des
PRETRES**

Père P. SOUËTRE
sur Rendez-Vous
au 01 43 31 36 83

Père P. NAULLEAU
samedi 10h00 - 12h00

**AUMONERIE
du XIII^{ème} Ouest**

Permanences :

du lundi au vendredi :
9h30 - 12h00

tél : 01 47 07 46 21